

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1908)

Heft: 74

Rubrik: Communications du Comité central : assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mai-Juin 1908

N° 74

Mai-Juin 1908

Prix du Numéro 25 cts.
 Prix de l'abonnement pour non-sociétaires Fr. 5.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 5 per Jahr

SOMMAIRE :

1° Communications du Comité Central. a) Assemblée générale. b) Statuts. c) Candidats. d) Liste des membres. — 2° Membres passifs. — 3° Expositions. a) Exposition nationale des Beaux-Arts à Bâle. b) L'exposition de Bâle et le jury d'admission. c) Exposition de la Société. d) Exposition du Turnus. e) Exposition de Venise. f) Exposition de la société des Femmes Peintres et Sculpteurs. g) Les acquisitions de la Confédération et les Expositions du Kunstverein. — 4° Correspondance des Sections. — 5° Le Kunstverein et le projet d'entente. — 6° Concours. — 7° Petite gazette. — 8° Bulletin des Expositions.

Communications du Comité central.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité central a dû prévenir les présidents de sections qu'à la suite de circonstances spéciales, il n'a pas été possible, à son président de s'occuper de la publication du journal.

Pour la même raison, la convocation de l'Assemblée générale dans les délais réglementaires n'a pas pu être faite.

D'autre part un certain nombre de nos collègues désirant voir coïncider l'Assemblée générale avec le Salon de Bâle, nous avons décidé de la fixer au

MERCREDI 5 AOUT

jour du vernissage du Salon (ce dernier aura lieu à 3 heures de l'après-midi) l'assemblée des délégués sera convoquée la veille.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le lieu et l'heure exacte à laquelle ces assemblées seront convoquées.

Nous prions les sections ou les membres ayant des propositions à présenter de bien vouloir les envoyer au comité central.

STATUTS

L'assemblée générale de Fribourg avait chargé une commission de mettre à jour les statuts de la société en vue d'une réimpression. *Il ne s'agit pas d'une modification* mais un certain nombre de décisions prises lors des dernières assemblées n'avaient jamais été codifiées et leur inscription dans nos statuts a nécessité quelques changements dans la numérotation des articles.

Certains articles ont aussi été revus au point de vue de la rédaction qui en était franchement défectueuse. Il n'y a donc pas lieu de soumettre ces statuts au vote de l'assemblée, la commission nommée ayant les pouvoirs nécessaires pour faire ce travail qui sera prêt, nous l'espérons, à l'époque de l'assemblée générale.

Candidats.

Les sections ayant des candidats à présenter à la prochaine assemblée générale sont priées d'en faire parvenir au plus vite la liste au Comité central, ainsi que les noms des membres passifs qu'elles ont reçu.

LISTE DES MEMBRES

Nous comptons faire paraître la liste de nos membres avec ce numéro du journal.

Réflexion faite il nous paraît préférable de nous conformer à l'art. 25 des statuts qui prévoit que cette liste sera envoyée aux sociétaires en même temps que le compte rendu de l'assemblée générale.

Tous les candidats reçus à cette assemblée pourront donc figurer sur la prochaine liste.

MEMBRES PASSIFS

Plusieurs sections nous demandent ce que deviennent les cotisations des membres passifs et quel est l'emploi qui doit être fait de cet argent.

L'assemblée générale de Fribourg a décidé que la cotisation des membres passifs était acquise à la Caisse centrale pour les $\frac{3}{4}$ l'autre $\frac{1}{4}$ restant la propriété de la section où ces membres sont présentés.

C'est donc l'intérêt de chaque section d'avoir le plus possible de membres passifs.

Quant à l'emploi de ces fonds, rien n'a été décidé, et l'on n'a pas prévu de destination spéciale à cette nouvelle ressource pour notre caisse.

Cela ne sera pas difficile d'ailleurs, si on en manifeste l'intention. Il y a du choix. La question est de savoir s'il n'est pas préférable de laisser au Comité central l'initiative d'une proposition faite au moment voulu, suivant l'état de la caisse, plutôt que de prévoir trop à l'avance une destination à laquelle il faudrait se tenir coûte que coûte.

En tous les cas il n'y a rien qui presse, on peut attendre le moment où les ressources dépasseront les dépenses occasionnées par la création de ces nouveaux membres.

Il ne faut pas oublier que nous aurons à payer l'estampe que nous leur devons et que l'obligation de leur servir le journal nous impose une transformation de notre organe qui n'ira pas sans quelques sacrifices.

Une chose que l'on pourrait admettre c'est que les cotisations à vie de 200 fr. devraient être ajoutées au fond que nous possédons en banque sans que le Comité central puisse en disposer autrement qu'après une décision formelle de l'assemblée générale.

Cette question figurera à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

A. S.

EXPOSITIONS

EXPOSITION DE BALE

Les formulaires et règlements pour le Salon fédéral viennent d'être envoyés aux intéressés.

Les artistes qui n'auraient pas reçu ces différents papiers doivent s'adresser pour les obtenir au secrétaire de l'Exposition fédérale des Beaux-Arts, Département de l'Intérieur.

Une innovation heureuse à signaler est celle des Jurys de classe pour le placement des œuvres dans les différentes catégories (art 2 a).

Pendant que nous sommes sur ce chapitre du placement, nous nous permettons de rappeler à M. le président de la Commission le désir exprimé par notre Société de voir réunir les œuvres de même tendance. Cela pourrait se faire semble-t-il sans difficulté. Chacun y gagnerait, les artistes d'abord qui ne pourraient plus se plaindre d'un voisinage gênant et le public qui aurait moins de peine à se reconnaître au milieu d'une Exposition où un certain ordre aurait été observé. Sans compter que cela faciliterait la tâche des placeurs, ce qui n'est pas un avantage à dédaigner.

JURY DE L'EXPOSITION.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que notre Société devrait fournir la liste des artistes proposés en nombre double, sur laquelle les exposants seront appelés à voter. Les sections qui ne l'auraient pas encore fait sont priées de bien vouloir envoyer leurs propositions au Comité central¹.

EXPOSITION DE BALE

M. le président de la commission fédérale des Beaux-Arts à la suite d'une demande que nous lui avons adressée a bien voulu prolonger le délai pour l'envoi des œuvres à l'Exposition.

Cette date a été fixée au 5 juillet.

Cependant pour faciliter la tâche de l'Administration, il est instamment recommandé aux artistes qui pourront le faire de ne pas attendre au dernier moment pour effectuer leur envoi.

L'Exposition de Bâle et le jury d'admission.

Les locaux dans lesquels sera installé le Salon fédéral, à Bâle, offrent un développement de cimaise de 330 mètres au total.

Nous avons déjà dit qu'une partie de l'Exposition occupera les salles de la Kunsthalle; l'autre sera disposée au Casino aménagé à cet effet.

Cette disposition de l'Exposition dans deux bâtiments différents n'est évidemment pas heureuse; mais c'était la seule solution d'organiser le Salon cette année. Il faut donc bien s'en contenter et même se féliciter d'avoir pu disposer de ces salles.

Quoique le règlement de la Commission fédérale des

¹ Voir le dernier numéro de *l'Art Suisse*.